

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 7-8

Artikel: A propos de... : deux erreurs

Autor: Masnata-Rubattel, Claire

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de...

DEUX ERREURS

par Claire Masnala-Rubattel

La libération de la femme n'est pas un problème simple. C'est bien pourquoi il faut dialoguer, remettre certaines erreurs, reconnaître que l'on peut en commettre d'autres. « Femmes suisses » a publié récemment un article d'Hanny Thalmann; article sérieux et bien documenté, mais contenant au moins deux erreurs: une erreur sur les faits; une autre quant à la tactique.

Erreur sur les faits: l'auteur estime indispensable, irremplaçable la présence de la mère auprès de ses jeunes enfants, voire même lorsqu'ils sont déjà écoliers. L'idée fondamentale qui sous-tend cette attitude, c'est que seule

La croyance qui veut que le travail de la femme nuise à ses petits est fautive. Je sais que je choquerai peut-être en tentant de démythifier une idée aussi profondément ancrée; mais on ne peut tout de même pas refuser les nombreux faits, les nombreuses recherches qui la démentent. Les premiers sociologues de la famille à avoir étudié les répercussions du travail de la femme hors de chez elle s'attendaient — à ne mettre en évidence que des effets désastreux pour l'enfant. Ils se sont d'ailleurs essentiellement attachés aux conséquences que pouvait avoir le double rôle de la femme sur la personnalité de l'enfant, sans se préoccuper beaucoup (et c'est assez symbolique des valeurs de notre société) des tensions qu'il pouvait provoquer chez elle; sans s'intéresser non plus à l'importance que pouvait avoir le travail de la femme sur son propre épanouissement, sur son foyer, sur son mariage; sans se préoccuper suffisamment des conséquences souvent tragiques d'un père trop souvent absent.

Or, jusqu'à présent, aucune preuve scientifique n'a été apportée qui permette d'affirmer que le travail de la mère porte préjudice à ses enfants. Ceux-ci, en effet, ne paraissent pas avoir plus de chances de devenir des délinquants, d'être victimes de névroses, de se sentir sévèrement affectés, de moins bien réussir à l'école, etc., etc. D'ailleurs, une bonne partie de ces chercheurs furent eux-mêmes surpris par des résultats qui démentaient toutes les idées reçues. La seule différence sur laquelle ils aient pu mettre le doigt dans une étude faite en 1962, avait trait au degré de culpabilité des femmes: 42% de celles qui travaillaient à l'extérieur, 24% seulement de celles qui se consacraient entièrement à leur famille, faisaient part du souci que leur causait leur rôle de mère, s'inquiétaient de la qualité des con-

cette présence permanente permet un développement psychique et physique harmonieux du petit, qui risque de graves perturbations s'il en est privé. Or, s'il est vrai que des séparations brusques et prolongées — la mort, une maladie grave — sont traumatisantes pour un enfant, il est erroné d'extrapoler abusivement, comme l'ont fait beaucoup de psychologues, et de prétendre que toute séparation d'avec la mère est néfaste pour l'enfant. Et la situation d'une femme qui travaille hors de son foyer, selon un horaire régulier, ne peut pas être qualifiée de « séparation brutale ».

de leurs enfants quatre jours après leur naissance, les femmes du kibboutz ont rejeté les valeurs de la culture du ghetto: « Les mères qui vivent au kibboutz n'ont jamais considérée la maternité et l'éducation de leurs enfants comme leur principale fonction dans la vie ». A quoi j'ajouterai que l'ensemble de la communauté partage ce point de vue. Certes, la situation est très différente dans nos sociétés; mais il appartient, je crois, aux femmes de démythifier les préjugés tenaces qui les concernent, dont l'un des plus répandus et des plus profonds veut qu'elles soient irremplaçables auprès de leurs enfants. Hanny Thalmann, à cet égard, me paraît être tombée dans un piège mortel.

Erreur tactique

Son erreur tactique, à mon avis, est de demander plus de possibilités de travail à mi-temps pour les femmes entrant dans ce qu'elle appelle la troisième phase de leur vie. De deux choses l'une: ou le travail à mi-temps se généralise au point de devenir la règle pour les hommes comme pour les femmes; ou il reste réservé à ces dernières pour leur aider à surmonter la « dépression du nid vide ». Dans le premier cas, on atteint presque la société réellement démocratique, la société où un choix véritable est possible, où les parents, à tour de rôle, s'occupent du foyer puis travaillent à l'extérieur; où les tâches sont véritablement partagées; où personnellement, je dirais, à une société de ce type. Dans le second cas, je ne dis pas non, car il s'agit alors de renforcer ce statut quo: les femmes continueront à être élevées dans l'idée que leur travail vient au second rang; l'habitude sera renforcée, qui veut qu'une femme, après une formation plus ou moins bonne, quelques années de pratique peut-être, se retire pendant une quinzaine d'années de la vie économique, puis, vers 40 ans, reprenne une occu-

patation à temps partiel. Jamais un job à mi-temps destiné spécifiquement aux femmes n'aidera leur promotion dans le monde du travail; elles ne pourront que rester des auxiliaires, des salariées de seconde zone.

Au contraire, la discrimination à leur égard, tant au niveau des postes qui leur sont destinés qu'à celui des responsabilités ou du salaire qu'on leur offre, pourra être justifiée par leur statut de travailleuses à mi-temps qui en ferait, dans de nombreux domaines, des salariées moins « rentables », donc moins utiles à l'économie du pays. Le mi-temps est une arme extrêmement dangereuse; c'est une arme anti-féministe, qui ne peut que desservir la cause des femmes et augmenter le clivage entre « métiers masculins » et « métiers féminins ». C'est ailleurs qu'il faut rechercher une solution: dans le partage égal, entre l'homme et la femme, des travaux ménagers et d'éducation; et aussi dans la mise sur pied d'équipements collectifs pour effectuer ces travaux.

Navrant

Dans une interview publiée le 6 juin 1974 par le journal « Le Monde », l'anthropologue Georges Balandier dit ceci à propos des relations entre les sexes: « Je pense que l'on touche ici à la fois aux origines et aux racines les plus profondes de la société. C'est ce qui explique la peur qui peut saisir lorsqu'on tente de repenser autrement les rapports des classes sexuelles. Et il semble même que, aujourd'hui, il y ait plus d'inquiétude dans nos sociétés à l'idée de remettre en cause le rapport homme-femme que le rapport entre

L'intronisation de Mme Girard-Montey



Des débuts fleuris pour notre nouvelle conseillère nationale, entourée de Barbara Burki (à gauche) et Laurence Déonna (à droite).

Pour un bureau national suisse de la condition féminine

Le Comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) s'est réuni le 20 juin à Zurich sous la présidence de Jacqueline Berenstein-Wavre. Il a pris connaissance du rapport sur la situation de la femme en Suisse rédigé par l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich sur une enquête demandée par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et le Conseil fédéral.

Après avoir regretté le langage souvent difficile de ce rapport, le Comité de l'Alliance a constaté que les statistiques dont on ne peut contester l'exactitude, confirment ce que ses commissions avaient déjà constaté, à savoir les nombreux et fondamentaux discriminations dont les femmes suisses sont encore l'objet aujourd'hui dans l'éducation, la profession, la famille.

Afin de remédier à cette situation, le Comité de l'Alliance estime urgente la création d'un bureau national de la condition féminine (avec annexes dans nos 3 régions linguistiques) qui aurait pour tâche de remédier par tous les moyens possibles à ces discriminations (centres de documentation — recherches — mass média — conseils et requêtes des autorités).

Vu l'importance de la question, le Comité de l'Alliance réunira en octobre une conférence groupant les représentantes de ses 240 associations membres.

LA FEMME SUISSE SORT DE L'OMBRE

Suite de la page 1

Rares sont les familles où pouvoir et rôles sont partagés à égalité, dans une véritable « Partnerschaft ».

Lorsque la femme travaille, les rôles sont moins traditionnels et le pouvoir de décision mieux équilibré.

IV. LES TÂCHES DE LA FEMME MARIÉE

Les analyses faites jusqu'à maintenant ont montré que les femmes sont nettement plus exposées que les hommes à tomber dans des cas extrêmes de surcharge ou de sous-emploi de leurs forces.

1. Le double rôle, au sens propre, est un phénomène urbain, peu fréquent. A la campagne, en revanche, la paysanne en même temps mère de famille est la situation la plus fréquente, mais pas tout à fait comparable.

2. Le rôle professionnel seulement se rencontre essentiellement avant et après le temps des enfants. On peut penser, dit le rapport, que c'est la situation la moins exigeante tant au point de vue physique que psychosocial.

3. Le rôle de mère seulement est le plus conforme aux normes et le plus apprécié socialement. Il entraîne un risque d'isolement.

4. Ni rôle maternel, ni rôle professionnel, telle est la situation de bien des femmes dont les enfants sont élevés. C'est le plus grave cas de sous-emploi des forces féminines.

Le rapport souligne la carence de l'infrastructure — crèches, école maternelle, etc. — d'aide aux mères, même dans les grandes villes. Si, dans les villes, l'activité professionnelle des femmes mariées est de mieux en mieux acceptée, il n'en va pas de même dans les cantons peu développés et dans les régions rurales où elle est refusée par la moitié des femmes. Il est frappant que plus les conditions financières du ménage

pousseraient la femme à travailler professionnellement, plus net est son refus et celui de son mari. Le prestige...

V. PRISE DE CONSCIENCE

La femme est-elle consciente de la discrimination qui la touche? Quels sont ses sentiments face à l'idée d'une dominance masculine — donc d'une infériorité féminine — et face à celle d'une différence de nature entre l'homme et la femme?

L'infériorité tout d'abord. — 35 à 50% des femmes interrogées ont admis que l'homme rentrant du travail devrait pouvoir se reposer, sans se soucier des problèmes du ménage. 30 à 50% estiment que lorsque l'homme et la femme ne sont pas du même avis, c'est elle qui doit céder. 50 à 75% souscrivent à l'opinion qu'une certaine égalité dans le mariage peut être bonne, mais que c'est l'homme qui doit faire pencher la balance.

Et la différence de nature? — 35 à 45% des femmes interrogées estiment que l'éducation des enfants est en première ligne du ressort de la mère. 65 à 85% des femmes approuvent la répartition « père-nourricier, mère-ménagère ». 45 à 70% pensent que la politique n'est pas une affaire de femmes. 25 à 45% jugent que les femmes mariées ne doivent pas aller travailler, car gagner de l'argent est une affaire d'homme. Les hommes approuvent en majorité cette conception. Enfin 40 à 70% des femmes sont d'avis que les garçons et les filles doivent être préparés à leurs différentes tâches futures par une éducation et une formation différentes. Voilà qui laisse songeur...

Si les célibataires acceptent moins bien la domination masculine, l'âge des femmes mariées ne modifie pas leurs réponses. Il est donc hélas faux de croire que la jeune génération est moins traditionnelle que celle qui la précède...

VI. ACTIVITÉS EXTRA-FAMILIALES

A ce stade, on peut bien dire que la séparation des rôles et la subordination de la femme dans l'union conjugale conduisent à son isolement. Comme elle ne travaille en principe pas, exerce-t-elle d'autres activités sociales et quelle influence cela a-t-il sur sa place dans la famille?

— Les Suissesses ne participent que dans une mesure très limitée à la vie politique. Dans l'ensemble, la part des femmes à la vie politique est le double dans les grandes villes de ce qu'elle est à la campagne. Dans les petites villes et les communes rurales des cantons développés, les célibataires sont politiquement plus actives que leurs contemporaines mariées.

— En ville, environ trois quarts des femmes mariées lisent un quotidien à la campagne un peu plus de la moitié. Presque la moitié de toutes les femmes mariées regardent tous les soirs la TV.

— Les femmes participent beaucoup plus fréquemment à la vie de sociétés, particulièrement dans les petites villes.

— La mode est peu suivie, en règle générale, par les femmes mariées. — Selon leur domicile, 14 à 81% des femmes avouent ne pas avoir plus de trois connaissances; la moitié se rencontrent individuellement et seul un quart des femmes se voient en cercle d'amies.

Discrimination et perspectives

« Deux choses frappent lorsqu'on considère l'ensemble de la situation de la femme: la persistante discrimination de fait et l'inconscience face à cette situation. C'est que, pour une grande partie des femmes, les domaines principaux où s'exerce la discrimination n'ont qu'une importance secondaire, non pas seulement à cause du nombre de femmes qui abandonnent leur activité professionnelle dès que possible, mais parce que les femmes exerçant une profession lui attribuent une valeur moindre qu'à leurs rôles familiaux, et parce que seule une comparativement petite partie des

femmes qui travaillent sont en concurrence ouverte avec les hommes. En conséquence, le domaine principal où s'exerce la discrimination, c'est la famille; et les conditions de la vie familiale touchent toutes les femmes, contrairement aux domaines extra-familiaux.

La fondation d'une famille entraîne pour la femme une réduction de ses activités extérieures, un regroupement de ses priorités en faveur des événements et des problèmes familiaux, une acceptation renforcée de la dominance masculine et la formation d'aspirations individualistes, toutes choses qui ont appaître par anticipation avant même le mariage.

Ces phrases sont reprises du rapport. Et voici la conclusion apportée par Mme Marie-Louise Hitz-Droz, lors d'explications données sur ce rapport et dont je me suis souvent inspirée:

« Une chose apparaît clairement à travers de ce rapport: éducation et

formation sont d'une importance immense. C'est seulement lorsque les jeunes filles apprendront qu'elles ne sont pas inférieures, qu'elles n'ont pas, de nature, d'autres qualités ou conditions et qu'elles ne sont pas principalement destinées au mariage, que la confiance en soi, l'affirmation de soi et la réalisation de soi seront possibles.

Enfin, toutes les femmes devraient se pénétrer du concept de solidarité. Elles doivent réaliser que la question féminine doit être résolue en commun. La ménagère doit aider à la réalisation du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, la célibataire qui travaille doit participer à la création de l'infrastructure nécessaire pour faire sortir les femmes de la famille-ghetto. Il est plus que temps que les femmes empoignent ensemble ces problèmes. »

Martine CHENOU.

(Suite en page 7)

Lisez Femmes suisses!

Chuard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110
GENÈVE
Tél. 28 65 72

Lydia Daïnow
GENÈVE

INSTITUT DE BEAUTÉ

Des soins de beauté individualisés avec les produits

LYDIA DAINOW

17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31